

INTRODUCTION À LA CHARIAH (PARTIE 1 SUR 2)

Évaluation:

Description: Ces leçons traitent des bases de la Charia et du fiqh nécessaires pour comprendre le fonctionnement interne des règles et des règlements islamiques.

Catégorie: [Cours](#) › [Les mérites de l'islam](#) › [D'excellentes caractéristiques de l'islam](#)

Par: Imam Kamil Mufti (© 2013 NewMuslims.com)

Publié le: 23 May 2019

Dernière modification le: 26 Dec 2016

Objectifs:

- Apprendre la définition de la *Chariah*.
- Évaluer la portée de la *Chariah*.
- Apprendre six caractéristiques propres à la *Chariah*:
- Apprendre sur les sources de la *Chariah*.

Termes arabes:

- *Fiqh* – la jurisprudence islamique.
- *Istihsan* - la préférence juridique.
- *Jihad* - une lutte, le fait d'accomplir des efforts dans un domaine déterminé, et peut qualifier une guerre légitime.
- *Maslahah mursalah* - l'intérêt général.
- *Chirk* – un mot qui signifie l'assignation de partenaires à Allah, ou l'assignation d'attributs divins à un autre qu'Allah, ou la croyance que la source du pouvoir, des nuisances et des bienfaits est un autre qu'Allah.
- *Qiyas* – l'analogie.
- *Chariah* – la loi islamique.
- *Sunnah* – Le mot Sunnah a plusieurs significations dépendant du domaine où il est utilisé. Cependant, il est généralement admis qu'il s'agit de tout ce qui a été rapporté, déclaré, fait ou approuvé par le Prophète.
- *Urf* - la coutume.
- *Zakat* – la charité obligatoire.

Qu'est-ce que la Chariah

La “*Chariah*” est le deuxième mot le plus incompris après le mot 'Jihad' et est généralement traduit par 'loi islamique'. Une traduction incomplète entraîne beaucoup de confusion et par conséquent, nous devons d'abord comprendre le sens du terme.

En substance, la “*Chariah*” fait référence à ce qu'Allah a légiféré à l'attention de Ses serviteurs,^[1] qu'il s'agisse de croyances, de pratique, d'adorations ou de vertus. Ce mot désigne donc l'ensemble des commandements d'Allah.^[2] Un autre auteur définit la “*Charia*” comme étant les 'commandements, interdictions, orientation et principes que Dieu a adressés à l'humanité au sujet de son comportement dans ce monde et leur salut dans le prochain.'^[3]

Chariah englobe ce qui suit^[4]:

1. Le crédo: ce qui comprend l'Unicité d'Allah, le rejet du *chirk*, ainsi que la croyance aux anges, aux écritures révélées, aux prophètes et au Jour Dernier.
2. L'éthique: être véridique et digne de confiance, tenir ses promesses et rejeter ce qui est immoral comme mentir, manquer à ses promesses, etc..
3. La pratique religieuse: cela concerne tout ce qui a trait au culte et aux relations avec les autres humains, et inclut la manière de considérer certains crimes spécifiques et la manière de les punir.

En bref, la *Chariah* oriente la vie du musulman dans tous les aspects, qu'il s'agisse des prières quotidiennes, du mariage, du divorce, des obligations familiales ou des transactions financières.

Les caractéristiques propres à la *Chariah*

1. **La *Chariah* provient d'Allah.** C'est la révélation d'Allah à Son Prophète Muhammad, soit sous sa forme directe qui est le Coran, soit sous sa forme indirecte qui est la *Sunnah*. En d'autres termes, cela signifie:
 - a. Les principes de la chariah sont exempts d'injustice et ne sont pas sujets aux déficiences humaines. Un exemple de cela est l'égalité des êtres humains quels que soient leur couleur, leur sexe ou leur langue. Ils ne se distinguent que par leurs bonnes oeuvres!
 - b. Tous les croyants, qu'ils soient des dirigeants ou des personnes ordinaires, doivent se conformer la *Chariah* car elle provient d'Allah. Un exemple de cela est l'interdiction des drogues et de l'alcool à tous sans exception.
 - c. La *Chariah* promet à l'auteur de bonnes oeuvres de grandes rétributions dans cette vie et dans la prochaine, et avertit le pécheur d'un grave

châtiment dans cette vie et dans la prochaine. La rétribution dans la vie prochaine est conditionnée au fait de vivre et d'appliquer la *Chariah* dans les aspects de la vie quotidienne comme les ablutions, la prière et la *zakat*.

2. La *Chariah* est intemporelle et universelle. Nous croyons que la *Chariah* convient à tout lieu et à toute époque et s'applique en tout lieu et en toute époque.

3. La *Chariah* est complète. Elle englobe les croyances, l'éthique islamique et les règles encadrant les paroles et les oeuvres du musulman. Ces règles sont appelées "*fiqh*" ou jurisprudence islamique et peuvent être réparties dans les catégories suivantes:

a. Celles qui concernent les adorations, comme la prière et le jeûne. Elles encadrent la relation de la personne avec son seigneur.

b. Celles qui concernent les relations humaines qui comprennent le droit personnel, le droit civil, le droit financier, le droit de la guerre et de la paix et le droit pénal.

4. La *Chariah* est humaine. Elle apporte de la facilité et supprime la difficulté, ce qui est une conséquence de son exhaustivité et de sa perfection. Allah dit:

"...Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous..."(Coran 2:185)

Par conséquent, la *Chariah* allège ce qui est obligatoire lorsqu'il cause des difficultés excessives et permet temporairement ce qui est interdit lorsque cela est une nécessité vitale^[5].

"...Il n'y a pas de péché sur celui qui est contraint sans toutefois abuser ni transgresser, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux." (Coran 2:173)

Un exemple de difficulté justifiant d'alléger un devoir obligatoire est que lorsque quelqu'un tombe malade ou qu'il voyage, il peut rompre son jeûne.

5. La *Chariah* est fondée sur la justice. Ce qui est signifié par là n'est pas seulement que le juge applique la loi équitablement à tout le monde, mais que la loi elle-même est juste. C'est une conséquence naturelle de sa source divine. La vraie justice doit établir un équilibre entre les droits et les devoirs et en éliminant les excès et les disparités dans tous les domaines de la vie. Le principe de justice dans le Coran est mentionné dans une cinquantaine de passages, où les gens sont exhortés à être justes les uns envers les autres à tous les niveaux, qu'ils soient personnels ou publics, dans les paroles ou dans le comportement, envers les amis ou envers les ennemis, à l'égard des musulmans ou à l'égard des non-musulmans. Tout le monde doit en effet être traité avec justice. Allah dit dans le

Coran:

**“Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice...”
(Coran 57:25)**

6. La *chariah* promeut la modération. Allah dit dans le Coran:

“Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes (exempts d'excès et de manquements)...” (Coran 2:143)

Les règles de la *chariah* représentent le juste milieu entre les extrêmes. Un exemple de cela est la finance islamique qui se situe entre le socialisme et l'économie capitaliste libre..

Les sources de la *Chariah*

La première source de la *Chariah* est la révélation d'Allah.^[6]

“Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Noé et aux prophètes après lui...” (Coran 4:163)

La révélation d'Allah au Prophète Muhammad est de deux types:

- a. Les mots d'Allah, c'est-à-dire le Coran. Ces mots comme leur signification proviennent d'Allah.
- b. La *Sunnah*, dont la signification provient d'Allah, mais les mots proviennent du Prophète Muhammad. Certaines *sunnah* sont des décisions prises par le Prophète qu'Allah a confirmées et certaines autres sont la compréhension du Coran par le prophète. La *Sunnah* désigne les enseignements du prophète Muhammad contenus dans ses paroles et ses actions qui nous ont été rapportées.

D'autres sources secondaires de la *Chariah* sont le *qiyas* (analogie), *istihsan* (la préférence juridique), la *maslahah mursalah* (l'intérêt général) et le *urf* (la coutume).

Notes de bas de page:

[1] *Al-Madkhal li-Dirasa al-Sharia al-Islamia* d'Abd al-Karim Zaidan p.38

[2] Les Écoles Juridique de l'Islam: Étude comparative de Mohammad Hamidullah Khan, p. 5

[3] La législation de la Chariah: Introduction de Mohammad Hashim Kamali, p. 14

[4] Al-Madkhal ila al-Shariah wa Fiqh al-Islami de Dr. Umar al-Ashqar, p.18. Voir également Al-Madkhal li Dirasa Shariah al-Islamiyya de Nasr Farid Wasil, p. 15-16.

[5] Une nécessité vitale est une question de "vie ou de mort"; comme lorsqu'on est affamé sur le point de mourir et que l'on ne trouve rien à manger excepté une nourriture illicite.

[6] *Al-Madkhal ila al-Shariah wa Fiqh al-Islami* de Dr. Umar al-Ashqar, p.107-108.

L'adresse internet de cet article:

<https://webcache001.newmuslims.com/fr/articles/203/introduction-a-la-chariah-partie-1-sur-2>

droits d'auteur © 2011 - 2024 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.